

Chaudières à 1 €, subventions de l'ANAH, du Conseil Départemental de l'Oise, de la Région des Hauts de France

Des aides nombreuses et performantes et un conseil sur mesure pour optimiser le reste à charge des ménages

Il existe de nombreux dispositifs d'aides à l'amélioration thermique de l'habitat, surtout en direction des ménages modestes et très modestes. De nouvelles aides, notamment d'équipements à 1 € tels que les chaudières, sont venues encore enrichir cette palette d'aides.

Souvent plusieurs postes de travaux sont nécessaires à résoudre efficacement et durablement les problématiques de précarité énergétique. C'est dans cet esprit de recherche durable de la performance énergétique que les conseillers info énergie de l'ADIL 60 ont effectué quelques calculs comparatifs afin de déterminer le reste à charge le plus faible pour les ménages, pour 8 hypothèses de travaux d'amélioration thermique globale, combinant plusieurs postes de dépenses.

Les hypothèses prises dans le calcul qui figure ci-dessous concernent un propriétaire occupant très très modeste (sous plafond de ressources pour l'éligibilité des dispositifs 1€ qui sont parfois inférieurs au plafond « très modeste » de l'ANAH (notamment pour les pompes à chaleur à 1€)), pour une maison de plain-pied de 90m².

Installation d'une pompe à chaleur+ isolation des murs + isolation des combles perdus+ installation d'une VMC	32 700,00 €	8 352,00 €	12 400,00 €
Installation d'une pompe à chaleur + isolation des murs	28 700,00 €	7 351,00 €	9 640,00 €
Installation d'une pompe à chaleur + remplacement de menuiseries + isolation des combles perdus	25 200,00 €	7 102,00 €	7 326,00 €

Certains dispositifs dits à 1€ sont en fait des dispositifs à 1 €. Par mesure de simplicité nous avons retenu la somme de 1 €

Il en résulte que pour des programmes combinés de travaux qui parfois atteignent des montants importants, tous les dispositifs d'aides ne se valent pas et le reste à charge peut être très différent selon le choix du ménage.

L'idée d'effectuer ses travaux petit à petit en fonction de ses revenus peut être une fausse bonne idée car ce choix peut priver les ménages de certaines aides, conditionnées par un gain énergétique après travaux et de fait, compromettre l'ensemble du projet d'amélioration thermique du logement. Il est donc toujours préférable de commencer par évaluer une démarche globale d'amélioration thermique de l'habitat.

Les aides utilisées pour les calculs effectués par les conseillers info énergie de l'ADIL 60 sont les suivantes :

Les dispositifs de chaudière, de pompe à chaleur, d'isolation à 1 €, les certificats d'économie d'énergie, la prime Coup de Pouce, le crédit d'impôt CITE, les aides de l'ANAH, du Conseil Départemental de l'Oise, de la Région des Hauts de France.

D'autres dispositifs d'aides n'ont pas été utilisés pour ces calculs. Il s'agit notamment du nouvel Eco-PTZ 2019, des exonérations de taxe foncière propres à certaines communes, des subventions de certaines intercommunalités, des nouvelles aides annoncées par Action Logement, du Picardie Pass Rénovation, des aides des CAF/MSA...

Enfin, outre l'évaluation du reste à charge des ménages, les conseillers info énergie de l'ADIL 60 évoquent avec eux, la pertinence du projet de travaux, ses conditions de mise en œuvre, les délais de réalisation, le besoin de faire l'avance les fonds ou non, les éventuelles contraintes d'habitabilité du logement...

En conclusion, la lutte contre la précarité énergétique et l'optimisation du reste à charge doivent impérativement passer par la « case » du conseil préalable, neutre, objectif et gratuit.

Cela est vrai pour tous les ménages quelles que soient leurs ressources et quel que soit leur statut d'occupation. Ça l'est encore davantage pour les ménages de propriétaires occupants les plus modestes.

Pour en savoir plus :

ADIL de l'Oise : 17 rue Jean Racine – 60000 Beauvais – tel : 03.44.48.61.30

Permanences dans tout le département de l'Oise – www.adil60.org